

## ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME, DE L'HABITAT  
ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

AGENCE URBAINE DE BERRECHID

\*\*\*



المملكة المغربية

وزارة إعداد التراب الوطني والتعمير  
والإسكان وسياسة المدينة

الوكالة الحضرية لبرشيد

\*\*\*

## ANNEXE

### FICHE DE POSTE D'UN INGENIEUR GEOMETRE TOPOGRAPHE

#### I- DIPLOMES ET FORMATIONS :

- Diplôme d'Ingénieur Géomètre Topographe.

#### II- EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

- Une expérience souhaitable en rapport avec les missions de l'établissement et en adéquation avec le profil. Ladite expérience dans une Agence Urbaine serait un atout.

#### III- COMPETENCES REQUISES :

- Maîtrise des circuits d'élaboration des documents topographiques (restitutions numériques, levées topographiques,...) ;
- Connaissance des lois et procédures régissant l'urbanisme et les travaux topographiques, en matière de planification et gestion urbaine;
- Connaissance des normes régissant la construction et l'aménagement (normes topographiques, normes urbaines, grille d'équipements,...)
- Maîtrise des outils informatiques en relation avec les travaux topographiques (autocad, Covadis...).

#### IV- QUALITES PERSONNELLES :

- Être dynamique et sérieux ;
- Avoir un esprit d'initiative ;
- Avoir une grande capacité d'intégration et de travail en équipe ;
- Disponibilité dans le travail ;

#### V- DESCRIPTION DU POSTE :

- Assurer l'instruction des dossiers relatifs aux demandes d'autorisations de construire, de lotir, morceler ou créer des groupes d'habitations ainsi que la pré-instruction le cas échéant ;
- Participer aux réunions des commissions d'examen des demandes d'autorisation de construire, de lotir, morceler ou créer des groupes d'habitations ;
- Assurer le contrôle et le respect de la réglementation des plans d'aménagement et la vérification de la conformité des projets de constructions, de lotissements, de morcellements et groupes d'habitations par rapport aux plans autorisés;
- Participer à l'élaboration et au suivi des documents d'urbanisme réglementaires (SDAU, PZ, PA, PDAR, ...) et aux études générales, sectorielles et spécifiques (urbanisme, architecture, espaces verts, transport, requalification, environnement, intégration des grands projets urbains ... etc) ;
- Participer à l'élaboration des opérations foncières et des projets d'aménagement ;
- Contribuer aux études de faisabilité et à l'étude et l'analyse de la viabilité urbanistique, technique et économique d'opérations et la cohérence de ses spécificités avec les stratégies de l'Agence Urbaine.

